



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE 302 DE L'ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER LE MARDI 11 MARS 2025 À 19 H À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES ET REPRÉSENTANTS SUIVANTS :

#### MESDAMES

- DANYE ANCTIL, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- CHANTAL BLANCHETTE, représentante de la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- CHANTAL CÔTÉ, représentante de la municipalité de Cap-Saint-Ignace

#### MESSIEURS

- ALAIN FORTIER, municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- BRUNO GAGNÉ, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- DONALD GILBERT, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- GILLES GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- MARC LAURIN, Ville de Montmagny
- LAURENT LAVERDIÈRE, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- ALAIN ROBERT, municipalité de Lac-Frontière
- MICHEL ROUSSEAU, représentant de la municipalité de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- ALAIN TALBOT, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. FRÉDÉRIC JEAN, PRÉFET DE LA MRC DE MONTMAGNY.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement et Mme Joëlle Gendron, relève à la direction générale adjointe et aménagiste urbaniste.

#### **1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Monsieur le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte.

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

- CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la séance du 11 mars 2025 soit adopté avec Varia ouvert :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec varia ouvert
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 3.1 Session du 11 février 2025
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Administration
    - 5.1.1 Horaire
    - 5.1.2 Frais de repas
  - 5.2 Signature Innovation en Santé durable
    - 5.2.1 FRR Volet 3
    - 5.2.2 Projet de dôme - Abandon et rencontre des groupes sportifs (24 février) - Résumé de la rencontre
    - 5.2.3 Complexe culturel et sportif – Volet culturel (suivi)

**2025-03-01**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 5.3 École de Sainte-Apolline-de-Patton – Suivi de la rencontre du 5 mars 2025
  - 5.4 GMR – Gestion des matières résiduelles
    - 5.4.1 Go Recycle - Offre concertée
  - 5.5 SCRSI2 – Dépôt au MSP le 14 mars 2025
    - 5.5.1 Logo de sécurité incendie
  - 5.6 Ressources humaines
    - 5.6.1 Embauche au service d'immigration
    - 5.6.2 Départ de la coordonnatrice en bâtiment
    - 5.6.3 Embauche au service d'évaluation
  - 5.7 Projet d'implantation d'une unité auxiliaire de la garde côtière
  - 5.8 Plan Climat
    - 5.8.1 Équipe de travail bonifiée
    - 5.8.2 Plan de travail au 28 février 2025
    - 5.8.3 Rencontre reportée pour présentation de la démarche en partenariat avec l'UMQ
    - 5.8.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Service professionnel pour la réalisation d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES)
  - 5.9 IA (Intelligence artificielle)
    - 5.9.1 Plan de formation
    - 5.9.2 Suivi mandats : agent virtuel en inspection et comptabilité
  - 5.10 Dossier éolien
    - 5.10.1 Forêt Domaniale
    - 5.10.2 Saint-Paul-de-Montminy
  - 5.11 Renouvellement de bail – Parcs Canada
  - 5.12 Partenariat dans le cadre du Fonds « Forces francos municipales »
  - 5.13 PAC – Appel à projets
6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
- 6.1 Avis de conformité ou d'opportunité
    - 6.1.1 Règlement n° 363 modifiant le plan d'urbanisme n° 264 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer – Berthier-sur-Mer
    - 6.1.2 Règlement n° 360 modifiant le règlement n° 354 relatif à la démolition d'immeubles – Berthier-sur-Mer
    - 6.1.3 Règlement n° 296-2024 modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer – Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
    - 6.1.4 Demande de validation du périmètre d'urbanisation – Notre-Dame-du-Rosaire
  - 6.2 Émission des permis (allègement)
    - 6.2.1 Assistant virtuel
    - 6.2.2 Règlement sur les permis et certificats
  - 6.3 Révision obligatoire du Schéma d'aménagement et de développement (SAD)
    - 6.3.1 Budget
    - 6.3.2 Suivi du recrutement et plan de travail
  - 6.4 Fonds régions et ruralité (FRR)
    - 6.4.1 Réaffectation de fonds – FRR volet 2
    - 6.4.2 Projets – FRR volet 2
      - 6.4.2.1 Un service de garde en communauté au cœur du village – Sainte-Apolline-de-Patton
      - 6.4.2.2 Le lac Carré, une richesse à préserver – Sainte-Apolline-de-Patton
      - 6.4.2.3 Amélioration de la salle multifonctionnelle – Lac-Frontière



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- 6.4.2.4 Optimisation des espaces communautaires – Saint-Fabien-de-Panet
- 6.4.2.5 Amélioration des infrastructures communautaires et de loisirs – Sainte-Lucie-de-Beauregard
- 6.4.2.6 Études pour le bâtiment et le site de l'église – Sainte-Apolline-de-Patton
- 6.4.2.7 Un parcours immersif sur l'astronomie – Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- 6.4.2.8 Développer et consolider les activités du Parc des Appalaches!
- 6.4.2.9 Intelligence collective – Mission MRC
- 6.4.2.10 Un système de réservation réinventé pour TCA – Bonification du projet
- 6.5 Culture et patrimoine
  - 6.5.1 Demande d'appui de La Centaurée, laboratoire de cirque
  - 6.5.2 Appel à projets au volet C de l'Entente sectorielle pour le développement de la culture en Chaudière-Appalaches
  - 6.5.3 Culture Chaudière-Appalaches
- 6.6 Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
  - 6.6.1 Nouveaux projets d'interventions ciblées
  - 6.6.2 Projet d'acquisition de connaissances appuyé par la TGIRT
- 6.7 Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH)
  - 6.7.1 Lac incendie – Notre-Dame-du-Rosaire
- 6.8 Tourisme
  - 6.8.1 Comité consultatif – Nomination
- 6.9 Projets régionaux
  - 6.9.1 Versement aux organismes régionaux
  - 6.9.2 Programme de reboisement social – Projet de labyrinthe nourricier
  - 6.9.3 Convention d'aide financière – TCA
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Appui au Regroupement des MRC de la Gaspésie
  - 7.2 Fromagerie – Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de février 2025
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 6 mars 2025
  - 8.3 État au 31 décembre 2024 – Fermeture Année 2024
  - 8.4 Affectation des surplus et réserves
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Mot de M. Gilles Giroux
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL** **3.1 SESSION DU 11 FÉVRIER 2025**

**2025-03-02**

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 11 février 2025 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 4. RENCONTRE

Aucune rencontre n'est prévue à la session de mars 2025.

### 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

#### 5.1 ADMINISTRATION

##### 5.1.1 Horaire

La MRC a introduit l'horaire à 4 jours il y a de cela 2 ans maintenant et le télétravail est permis selon une politique à cet effet.

Pour une gestion plus facilitante, la fermeture le vendredi après-midi à l'année, plutôt que seulement durant la période estivale de mai à octobre, serait adéquate.

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny ferme déjà ses bureaux le vendredi après-midi de mai à octobre;
- CONSIDÉRANT que l'horaire à 4,5 jours/semaine faciliterait la gestion du service à la population compte tenu que la MRC permet l'horaire à 4 jours;

2025-03-03

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la fermeture des bureaux le vendredi après-midi pour 2025 à compter du 1<sup>er</sup> novembre, après l'horaire d'été, tel qu'indiqué à la Politique des employés 2025-2028 et que cet horaire soit dorénavant l'horaire régulier.

**ADOPTÉ**

##### 5.1.2 Frais de repas

- CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Montmagny juge opportun de réviser les frais de repas;

2025-03-04

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise les nouveaux frais de repas suivants, à inclure à la Politique des employés 2025-2028 :

- Les sommes maximales admissibles et remboursables avec pièces justificatives pour les frais de repas, y compris les pourboires de 15 %, sont les suivantes :

Repas	MRC de Montmagny TARIFS ACTUELS	MRC de Montmagny NOUVEAUX TARIFS
Déjeuner	12,00 \$	23,00 \$
Dîner	22,00 \$	23,00 \$
Souper	30,00 \$	32,00 \$

Si, en raison de circonstances exceptionnelles, l'employé doit supporter des frais de repas supérieurs à ceux prévus, il sera remboursé des frais excédentaires sur présentation des pièces justificatives et sur approbation spécifique;

Si aucun restaurant n'est disponible dans la municipalité (ou accessible, par exemple, pour un employé en inspection dans un secteur de camps de chasse), une compensation de 12,00 \$ sans reçu à titre de frais de repas pourra EXCEPTIONNELLEMENT être acceptée par la direction générale à partir du formulaire prévu à cet



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

effet. Comme il s'agit d'une mesure d'exception, l'employé devra OBLIGATOIREMENT obtenir l'autorisation au préalable de la direction générale;

L'employeur rembourse le total des frais raisonnables de repas à un salarié qui doit le représenter à l'extérieur de la MRC de Montmagny (ex. : réunion, colloque, formation, congrès);

L'employeur ne remboursera aucune dépense d'alcool à un employé.

**ADOPTÉ**

### 5.2 SIGNATURE INNOVATION EN SANTÉ DURABLE

#### 5.2.1 FRR volet 3

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté un cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 3 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « Signature innovation en santé durable »);
- CONSIDÉRANT que la règle de cumul de 80 % du financement total des projets doit être respectée;
- CONSIDÉRANT que la MRC, par la résolution #2024-06-12, avait octroyé une aide financière au projet #**REG-2024-06-12** « Terrain de jeux intermunicipal - secteur centre » et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;
- CONSIDÉRANT que les sommes résiduelles doivent pouvoir être réinvesties à d'autres projets selon leur enveloppe d'attache et en vertu du cadre applicable au Volet 3 du FRR;

**2025-03-05**

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny réaffecte le montant résiduel de 884,20 \$ de l'aide qui avait été accordée au projet # REG-2024-06-12 « Terrain de jeux intermunicipal - secteur centre » au projet # REG-2024-06-11 « Terrain de jeux intermunicipal – secteur sud » puisque celui-ci a démontré un bon fonctionnement et une pérennité pour la seconde année prévue.

**ADOPTÉ**

#### 5.2.2 Projet de dôme – Abandon et rencontre des groupes sportifs (24 février) – Résumé de la rencontre

À la suite de l'annonce de l'abandon du projet, la région a été informée que l'aide financière pouvait être conservée jusqu'en 2029.

Le contexte économique, très incertain, a été le coup de grâce dans la réflexion des partenaires compte tenu qu'une somme de 1,5 MS reste à être amassée.

Des rencontres de travail auront lieu sous peu à ce sujet afin de discuter de la suite dans ce dossier.

#### 5.2.3 Complexe culturel et sportif – Volet culturel (suivi)

Des démarches ont été effectuées par le CSSCS auprès du MAMH afin de déposer une demande pour récupérer les 700 000 \$ alloués au projet de dôme, via le FRR volet 1 du MAMH, pour le projet de salle de spectacle (originellement, cette somme avait été acceptée pour la salle de spectacle). À suivre!



No de résolution  
ou annotation

**2025-03-06**

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.3 ÉCOLE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON – SUIVI DE LA RENCONTRE DU 5 MARS 2025

Pour faire suite à la réception du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025 à 2028, le préfet, le maire de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton et la directrice générale ont rencontré les responsables du Centre de services scolaire, soit Mme Rachel Bégin, directrice générale, et Mme Dany Grégoire, directrice générale adjointe, pour discuter de l'école primaire de Ste-Apolline.

La Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton va préparer rapidement un plan de travail et demander à rencontrer le conseil d'administration du CSSCS.

- CONSIDÉRANT que la fermeture d'une école primaire a un impact important sur le développement futur d'une communauté;
- CONSIDÉRANT l'importance d'occuper le territoire en milieu rural;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton dans sa volonté du maintien de son école primaire.

**ADOPTÉ**

### 5.4 GMR – GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 5.4.1 Go Recycle – Offre concertée

- CONSIDÉRANT l'offre de GO RECYCLE Recyclage responsable de réfrigérateurs & air climatisés | GoRecycle pour la gestion des équipements réfrigérants en offrant **des conteneurs sécurisés** visant à faciliter l'offre de ce nouveau service (il s'agit de la condition ESSENTIELLE afin que les municipalités offrent le service);
- CONSIDÉRANT que la MRC a travaillé à concerter les municipalités en vue d'offrir des services à l'ensemble des municipalités du territoire et à partager les coûts du service;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va s'occuper de facturer le service à la fin de l'année test 2025, mais que les municipalités offrant le service vont tenir un registre pour les équipements reçus;
- CONSIDÉRANT également que la publicité pour l'offre de service concertée sera préparée par la MRC en partenariat avec les municipalités du territoire;

**2025-03-07**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny a convenu, avec 13 des 14 municipalités du territoire, les dépôts suivants, le tout conditionnellement à l'obtention de conteneurs par Go RECYCLE, des points de dépôts suivants :

- Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues;
- Ville de Montmagny;
- Cap St-Ignace;
- Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;
- Saint-Just-de-Bretenières;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**QUE** les municipalités se sont engagées également à assumer les frais de gestion de 20 \$ par matériel reçu en lien avec un registre à être tenu obligatoirement par la municipalité qui reçoit le matériel;

**QUE** la MRC soit l'entité responsable de facturer le coût du service et de préparer la promotion du service pour tout le territoire.

**ADOPTÉ**

### 5.5 SCRSI2 – DÉPÔT AU MSP LE 14 MARS 2025

Le dépôt est prévu pour le 14 mars prochain et le coordonnateur est à faire la dernière lecture.

On vient de recevoir les nouvelles orientations en matière de sécurité incendie et le coordonnateur vérifiera l'impact sur le projet de schéma en cours.

#### 5.5.1 Logo de sécurité incendie

- CONSIDÉRANT le projet de logo de sécurité incendie soumis;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN TALBOT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la réalisation de celui-ci pour représenter le service incendie de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

### 5.6 RESSOURCES HUMAINES

#### 5.6.1 Embauche au service immigration

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'embauche de Mme Sylvie Allard au poste d'agente en immigration jusqu'au 31 mai 2025 (fin du programme actuel), conformément aux conditions convenues entre les parties;

**QUE** Mme Allard soit aussi à 14 h/semaine pour la CDEMM.

**ADOPTÉ**

#### 5.6.2 Départ de la coordonnatrice en bâtiment

Mme Maria El Zoghby a annoncé son départ à titre de coordonnatrice en habitation.

Compte tenu du contexte économique, M. René Hamelin a été mandaté pour contacter les promoteurs et les responsables des dossiers actuels afin de nous faire un état de situation.

Cet état de situation nous servira pour établir le profil de la prochaine ressource qui devra être « très terrain » et services en lien avec les divers promoteurs du milieu.

#### 5.6.3 Embauche au service d'évaluation

- CONSIDÉRANT les démarches pour le recrutement d'une ressource au service d'évaluation;

2025-03-08

2025-03-09



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny procède à l'embauche de Mme Kateri Boutin à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 conformément aux conditions convenues entre les parties.

**ADOPTÉ**

### 5.7 PROJET D'IMPLANTATION D'UNE UNITÉ AUXILIAIRE DE LA GARDE CÔTIÈRE

- CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une unité auxiliaire de la garde côtière à Berthier-sur-Mer et l'appui de la MRC;

2025-03-11

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise un montant de 3 000 \$ pour appuyer le nouveau service à mettre en place et que la somme soit prise à même le FRR volet 2.

**ADOPTÉ**

### 5.8 PLAN CLIMAT

#### 5.8.1 Équipe de travail bonifiée

- CONSIDÉRANT qu'on souhaite enclencher rapidement le travail et les actions en vue de la réalisation du Plan Climat de la MRC, nous proposons de bonifier la banque d'heures de la 2<sup>e</sup> ressource qui travaillera le Plan avec la chargée de projet;

2025-03-12

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature d'une banque additionnelle d'accompagnement pour le travail d'acquisition de données préalables au mandat de GES pour une somme de 9 500 \$, plus les taxes, tel que spécifié dans l'offre de service de TerraTerre, un organisme à but non lucratif en environnement.

**ADOPTÉ**

#### 5.8.2 Plan de travail au 28 février 2025

Un plan de travail a été élaboré pour la livraison au plus tard en mars 2027. D'ici l'été, les actions prioritaires seront de rédiger un portrait afin de définir l'état de situation et d'obtenir les données nécessaires pour donner un mandat pour le calcul des GES à l'UMQ (voir résolution 2025-03-13). Les consultations ne se feront pas avant le retour des vacances d'été, soit de septembre à novembre 2025.

#### 5.8.3 Rencontre reportée pour présentation de la démarche en partenariat avec l'UMQ

La rencontre, prévue pour le 17 février avec l'UMQ, a été reportée au mercredi 12 mars 2025 de 13 h à 15 h à Saint-Fabien-de-Panet et de 17 h à 19 h à Montmagny.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.8.4 Mandat à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – Service professionnel pour la réalisation d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES)

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny présente une demande d'adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de joindre son regroupement d'achats et le contrat octroyé à la suite de l'appel d'offres public #GES-2024 pour un achat regroupé de **Service professionnel pour la réalisation d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre (GES)**;
- CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :
  - permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but la fourniture de services;
  - précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
  - précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny désire participer à cet achat regroupé afin d'obtenir des services professionnels pour la réalisation d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre, selon le contrat octroyé et les besoins nécessaires à ses activités;

2025-03-13

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny joint le contrat GES-2024 de l'UMQ pour assurer la réalisation de **services professionnels pour la réalisation d'inventaires d'émissions de gaz à effet de serre**, selon le contrat octroyé et les besoins nécessaires pour ses activités;

**QUE** la MRC de Montmagny s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

**QUE** la MRC de Montmagny s'engage à respecter les termes de ce contrat pour sa durée, soit du 24 janvier 2025 au 23 janvier 2027;

**QUE** le coût de ces services professionnels soient payés à même l'enveloppe pour la rédaction du Plan Climat;

**QUE** la MRC de Montmagny procède à l'achat des services qu'elle requiert inscrits au contrat, auprès du fournisseur-adjudicataire désigné et selon les termes établis au contrat résultant du processus d'appel d'offres GES-2024 pour une somme de 18 523,75 \$, plus les taxes applicables s'il y a lieu;

**QUE** la MRC de Montmagny reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ce pourcentage est fixé à 1,5 % pour les MRC membres de l'UMQ;

**QU'**un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 5.9 IA (INTELLIGENCE ARTIFICIELLE)

#### 5.9.1 Plan de formation

Constat : On ne pourra pas avoir un outil unique, mais probablement 3 selon les travaux des employés, soit ChatGPT PRO, EVA et Copilot. Aussi, peu de formateurs compétents et techniques sont disponibles et les formations sont très souvent hors de prix (plus de 1 500 \$/personne pour 1 jour de formation).

On va donc débiter la formation avec les compétences à l'interne.

#### 5.9.2 Suivi mandats : agent virtuel en inspection et comptabilité

Pour l'inspection, c'est fonctionnel sauf en ce qui concerne la géomatique où la firme Coach IA est à développer les derniers liens et à effectuer les tests.

Pour la comptabilité, nous n'avons pas eu le temps de faire évoluer la réflexion ce mois-ci.

### 5.10 DOSSIER ÉOLIEN

#### 5.10.1 FORÊT DOMANIALE

CONSIDÉRANT la possibilité pour la MRC de faire une demande d'une audience publique auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du projet éolien de la Forêt Domaniale;

2025-03-14

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet à faire une demande au nom de la MRC de Montmagny pour la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du projet éolien de la Forêt Domaniale.

**ADOPTÉ**

#### 5.10.2 SAINT-PAUL-DE-MONTMINY

CONSIDÉRANT la possibilité pour la MRC de faire une demande d'une audience publique auprès du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy;

2025-03-15

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet à faire une demande au nom de la MRC de Montmagny pour la tenue d'une audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) dans le cadre du projet éolien de Saint-Paul-de-Montminy.

**ADOPTÉ**

### 5.11 RENOUVELLEMENT DE BAIL – PARCS CANADA

- CONSIDÉRANT que Parcs Canada souhaite conserver la location de son local dans l'Édifice Amable-Bélanger pour une période additionnelle de 5 ans et que l'on doit réviser le coût du loyer;

2025-03-16

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU



No de résolution  
ou annotation

2025-03-17

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet et la directrice générale à signer le nouveau bail pour la période du 1<sup>er</sup> août 2025 au 31 juillet 2030, conformément à la lettre d'intention de Travaux Publics Canada (à venir), pour un coût locatif de 253,40 \$/m<sup>2</sup> (ou 23,55 \$/pi<sup>2</sup>).

**ADOPTÉ**

### 5.12 PARTENARIAT DANS LE CADRE DU FONDS « FORCES FRANCO MUNICIPALES »

- **CONSIDÉRANT** le projet déposé conjointement avec l'Association Bilingue des Municipalités de l'Alberta (ABMA) et la Municipalité de Plamondon (Alberta) dans le cadre du Fonds « Forces francos municipales »;

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL CÔTÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny délègue la directrice générale pour signer la convention d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour le projet de partenariat avec l'Association Bilingue des Municipalités de l'Alberta (ABMA) et la Municipalité de Plamondon (Alberta) dans le cadre du Fonds « Forces francos municipales » et tous les documents requis pour le bon déroulement de la présente convention, incluant les redditions requises dans le cadre du projet.

**ADOPTÉ**

### 5.13 PAC – APPEL À PROJETS

On sait maintenant qu'il y a un nouvel appel à projets avec 3 dates de tombée : 16 mai 2025, 15 août 2025 et 12 septembre 2025.

**OBJET :** Calendriers des exercices PAC pour l'année 2025-2026 (1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026)

Afin de tenir compte des enjeux et des préoccupations soulevés par les partenaires du Programme d'appui aux collectivités (PAC), le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) vous informe du calendrier annuel pour le lancement des appels de propositions pour la prochaine année financière (2025-2026).

Les demandes seront traitées selon les calendriers ci-dessous.

Pour les organismes municipaux (volet 1) :

Printemps / Été 2025	Été / Automne 2025
<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement : 1<sup>er</sup> avril 2025</li><li>• Dépôt : 16 mai 2025</li><li>• Signature : 21 juillet au 15 août 2025</li><li>• Début des ententes : 1<sup>er</sup> août 2025</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement : 23 juin 2025</li><li>• Dépôt : 15 août 2025</li><li>• Signatures : 20 au 31 octobre 2025</li><li>• Début des ententes : 1<sup>er</sup> novembre 2025</li></ul>

Pour les organismes communautaires (volet 2) :

Automne / Hiver
<ul style="list-style-type: none"><li>• Lancement : 30 juin 2025</li><li>• Dépôt : 12 septembre 2025</li><li>• Signatures : 24 novembre au 5 décembre 2025</li><li>• Début des ententes : 1<sup>er</sup> décembre 2025</li></ul>

L'équipe actuelle tiendra des réunions de travail avec quelques municipalités pour définir un plan d'action simple et efficace (Maximum 3-5 axes d'actions), compte tenu des redditions qui sont plus complexes et récurrentes (2/année) et des autorisations à obtenir au quotidien de la part du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

On vise à déposer pour une entente le 1<sup>er</sup> août 2025 (donc bris de service entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 juillet 2025).

## 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

### 6.1 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ

#### 6.1.1 Règlement no° 363 modifiant le plan d'urbanisme no° 264 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer – Berthier-sur-Mer

- **CONSIDÉRANT** l'obligation pour les municipalités, en vertu de l'article 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), d'identifier dans leur plan d'urbanisme toute partie du



No de résolution  
ou annotation

**2025-03-18**

### **Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny**

territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables des îlots de chaleur;

- CONSIDÉRANT le Règlement n° 363 modifiant le plan d'urbanisme n° 264 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer de la Municipalité de Berthier-sur-Mer;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Berthier-sur-Mer pour le Règlement n° 363 modifiant le plan d'urbanisme n° 264 afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer;

**QUE** la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

**ADOPTÉ**

#### **6.1.2 Règlement n° 360 modifiant le règlement n° 354 relatif à la démolition d'immeubles – Berthier-sur-Mer**

- CONSIDÉRANT l'obligation pour les municipalités, en vertu de l'article 148.0.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), d'adopter et de maintenir en vigueur un règlement relatif à la démolition d'immeubles;
- CONSIDÉRANT le Règlement n° 360 modifiant le règlement n° 354 de la Municipalité de Berthier-sur-Mer relatif à la démolition d'immeubles;

**2025-03-19**

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Berthier-sur-Mer pour le Règlement n° 360 modifiant le règlement n° 354 relatif à la démolition d'immeubles;

**QUE** la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

**ADOPTÉ**

#### **6.1.3 Règlement n° 296-2024 modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer – Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud**

- CONSIDÉRANT l'obligation pour les municipalités, en vertu de l'article 83 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), d'identifier dans leur plan d'urbanisme toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain, ainsi que la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables des îlots de chaleur;
- CONSIDÉRANT le Règlement n° 296-2024 modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures



2025-03-20  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

permettant de les atténuer de la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny autorise la directrice générale à émettre un certificat de conformité à la Municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud pour le Règlement n° 296-2024 modifiant le plan d'urbanisme afin d'y intégrer les îlots de chaleur et les mesures permettant de les atténuer;

**QUE** la MRC de Montmagny déclare le règlement conforme au schéma d'aménagement, au document complémentaire et aux divers règlements de la MRC.

**ADOPTÉ**

### 6.1.4 Demande de validation du périmètre d'urbanisation – Notre-Dame-du-Rosaire

- CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire de prolonger son réseau d'égout et d'aqueduc dans le secteur des rues du Parc-Municipal et Morin;
- CONSIDÉRANT que ce projet a pour but de densifier un nouveau secteur urbanisé qui n'est pas inclus dans la zone agricole décrétée par la CPTAQ;
- CONSIDÉRANT que le Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Montmagny en vigueur présente le plan du périmètre d'urbanisation de la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire à une échelle approximative de 1 pour 20 000 et l'absence d'une description technique détaillée;

2025-03-21

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QU'**à la lumière des informations présentes dans son Schéma d'aménagement et de développement, le Conseil de la MRC de Montmagny confirme à la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire que la rue du Parc-Municipal et la rue Morin sont comprises dans le périmètre d'urbanisation tel qu'il appert dans son Schéma d'aménagement adopté et entré en vigueur en 1987;

**QUE** la MRC de Montmagny confirme que le projet de prolongement des réseaux sanitaires sur les rues du Parc-Municipal et Morin envisagé par la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire est conforme au Schéma d'aménagement et de développement de la MRC (au périmètre d'urbanisation, aux grandes affectations, au document complémentaire et autres règlements en vigueur).

**ADOPTÉ**

## 6.2 ÉMISSION DES PERMIS (ALLÈGEMENT)

### 6.2.1 Assistant virtuel

L'assistant virtuel est presque fonctionnel pour les 4 municipalités du Sud pour le volet réglementation; il est en rodage pour Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Le volet géomatique de l'assistant virtuel est toujours en travaux actuellement. Des tests prometteurs ont été réalisés dans les dernières semaines, mais ce volet n'est pas encore au point et le travail se poursuit



No de résolution  
ou annotation

2025-03-22

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

avec GéoCentralis au cours des prochaines semaines. Un suivi sera fait au prochain conseil.

### 6.2.2 Règlement sur les permis et certificats

Le travail se poursuit avec les municipalités. Des rencontres sont prévues dans les prochaines semaines avec les inspecteurs et les conseils municipaux sur diverses questions dans le but de peaufiner le projet de règlement.

### 6.3 RÉVISION OBLIGATOIRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (SAD)

#### 6.3.1 Budget

- CONSIDÉRANT l'aide financière de 207 918 \$ accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour réaliser la révision du Schéma d'aménagement et de développement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny entérine le budget de la révision du Schéma d'aménagement et de développement :

Catégorie de dépenses	Dépenses projetées
Personnel : aménagistes et/ou autres professionnels (salaire et avantages sociaux)	185 918 \$
Frais de consultation / concertation (déplacement, visites terrain, collations, etc.), acquisition de données	7 000 \$
Colloque, forum, formation (frais d'inscription, déplacements, hébergement, repas, etc.)	10 000 \$
Matériel et impression	2 500 \$
Communication et information	2 500 \$
<b>Total</b>	<b>207 918 \$</b>

**QUE** le formulaire de description de projet pour la révision du Schéma d'aménagement et de développement soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**ADOPTÉ**

#### 6.3.2 Suivi du recrutement et plan de travail

La MRC est toujours en recrutement d'un aménagiste à la suite du départ de M. Tanios El Hayek. En conséquence, le plan de travail pour la révision du Schéma a été revu. La priorité pour les prochains mois sera la révision du portrait du territoire et, si possible, de rencontrer les comités consultatifs d'urbanisme (CCU). Les principales actions de consultation pour le Schéma et le Plan Climat sont reportées à l'automne 2025.

Le MAMH a confirmé la rencontre OGAT des MRC du groupe F (Montmagny et L'Islet) qui aura lieu le mercredi 19 mars prochain à la salle 302 à 13 h 30. Les membres du comité du Schéma ont confirmé leur participation.

### 6.4 FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

#### 6.4.1 Réaffectation de fonds – FRR volet 2

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté un cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que la règle de cumul de 80 % du financement total des projets doit être respectée;
- CONSIDÉRANT que la MRC, par la résolution numéro 2022-05-22, avait octroyé une aide financière au projet numéro REG-2022-06-01 « Protection du ciel étoilé de la MRC de Montmagny » et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;
- CONSIDÉRANT que la MRC, par la résolution numéro 2022-11-23, avait octroyé une aide financière au projet numéro REG-2022-11-04 « Soutien professionnel pour l'intégration de la Corporation entre ciel et marée dans la sacristie de l'église de Saint-Pierre-du-Sud » porté par la MRC et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;
- CONSIDÉRANT que la MRC, par la résolution numéro 2024-04-28, avait octroyé une aide financière au projet numéro REG-2024-04-01 « Terrain de jeux intermunicipal - secteur centre » et que le coût total du projet n'a pas atteint le montant prévu;
- CONSIDÉRANT que les sommes résiduelles de l'enveloppe régionale doivent pouvoir être réinvesties à d'autres projets selon leur enveloppe d'attache et en vertu du cadre applicable au volet 2 du FRR;

**2025-03-23**

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny retourne dans l'enveloppe régionale du FRR volet 2 le montant résiduel de 37 782,87 \$ de l'aide qui avait été accordée au projet numéro REG-2022-06-01 « Protection du ciel étoilé de la MRC de Montmagny »;

**QUE** la MRC de Montmagny retourne dans l'enveloppe régionale du FRR volet 2 le montant résiduel de 15 212,60 \$ de l'aide qui avait été accordée au projet numéro REG-2022-11-04 « Soutien professionnel pour l'intégration de la Corporation entre ciel et marée dans la sacristie de l'église de Saint-Pierre-du-Sud »;

**QUE** la MRC de Montmagny retourne dans l'enveloppe régionale du FRR volet 2 le montant résiduel de 5 010,24 \$ de l'aide qui avait été accordée au projet numéro REG-2024-04-01 « Terrain de jeux intermunicipal - secteur centre ».

**ADOPTÉ**

### **6.4.2 Projets – FRR volet 2**

#### **6.4.2.1 Un service de garde en communauté au cœur du village – Sainte-Apolline-de-Patton**

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet numéro 18025-2025-03-1 « Un service de garde en communauté au cœur du village » proposé par la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse, à la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, une aide financière de 12 544 \$ de l'enveloppe locale de Sainte-Apolline-de-Patton, pour la réalisation du projet numéro 18025-2025-03-1 « Un service de garde en communauté au cœur du village », un projet totalisant un investissement prévu de 15 680 \$.

**ADOPTÉ**

### 6.4.2.2 Le lac Carré, une richesse à préserver – Sainte-Apolline-de-Patton

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet numéro 18025-2025-03-2 « Le lac Carré, une richesse à préserver » proposé par le Centre de plein air Ste-Apolline – Lac Carré;

2025-03-25

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse, au Centre de plein air Ste-Apolline – Lac Carré, une aide financière de 10 372 \$ de l'enveloppe locale de Sainte-Apolline-de-Patton, pour la réalisation du projet numéro 18025-2025-03-2 « Le lac Carré, une richesse à préserver », un projet totalisant un investissement prévu de 12 965 \$.

**ADOPTÉ**

### 6.4.2.3 Amélioration de la salle multifonctionnelle – Lac-Frontière

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet numéro 18010-2025-03-3 « Amélioration de la salle multifonctionnelle » proposé par la Municipalité de Lac-Frontière;

2025-03-26

IL EST PROPOSÉ PAR M. BRUNO GAGNÉ

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse, à la Municipalité de Lac-Frontière, une aide financière de 26 449 \$ de l'enveloppe locale de Lac-Frontière, pour la réalisation du projet numéro 18010-2025-03-3 « Amélioration de la salle multifonctionnelle », un projet totalisant un investissement prévu de 35 888 \$.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.4.2.4 Optimisation des espaces communautaires – Saint-Fabien-de-Panet

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet numéro 18015-2025-03-4 « Optimisation des espaces communautaires » proposé par la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet;

**2025-03-27**

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse, à la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, une aide financière de 10 133,20 \$ de l'enveloppe locale de Saint-Fabien-de-Panet, pour la réalisation du projet numéro 18015-2025-03-4 « Optimisation des espaces communautaires », un projet totalisant un investissement prévu de 14 095 \$.

**ADOPTÉ**

### 6.4.2.5 Amélioration des infrastructures communautaires et de loisirs – Sainte- Lucie-de-Beauregard

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet numéro 18020-2025-03-5 « Amélioration des infrastructures communautaires et de loisirs » proposé par la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard;

**2025-03-28**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LAURENT LAVERDIÈRE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse, à la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard, une aide financière de 26 570,22 \$ de l'enveloppe locale de Sainte-Lucie-de-Beauregard, pour la réalisation du projet numéro 18020-2025-03-5 « Amélioration des infrastructures communautaires et de loisirs », un projet totalisant un investissement prévu de 45 015 \$.

**ADOPTÉ**

### 6.4.2.6 Études pour le bâtiment et le site de l'église – Sainte-Apolline-de-Patton

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);



No de résolution

~~2025-03-29~~

### Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT le projet numéro 18025-2025-03-6 « Études pour le bâtiment et le site de l'église » proposé par la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse, à la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, une aide financière de 15 694,63 \$ de l'enveloppe locale de Sainte-Apolline-de-Patton, pour la réalisation du projet numéro 18025-2025-03-6 « Études pour le bâtiment et le site de l'église », un projet totalisant un investissement prévu de 22 675 \$.

**ADOPTÉ**

#### 6.4.2.7 Un parcours immersif sur l'astronomie – Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet numéro REG-2025-03-1 « Un parcours immersif sur l'astronomie » proposé par la Corporation entre ciel et marée à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 11 137,88 \$ de l'enveloppe régionale à la Corporation entre ciel et marée, pour la réalisation du projet numéro REG-2025-03-1 « Un parcours immersif sur l'astronomie », un projet totalisant un investissement prévu de 13 922,35 \$.

**ADOPTÉ**

#### 6.4.2.8 Développer et consolider les activités du Parc des Appalaches !

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet numéro REG-2025-03-2 « Développer et consolider les activités du Parc des Appalaches ! » proposé par le Parc régional des Appalaches;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL ROUSSEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 35 000 \$ de l'enveloppe régionale au Parc régional des Appalaches, pour la réalisation du projet numéro REG-2025-03-2 « Développer et consolider les activités du Parc des Appalaches ! », un projet totalisant un investissement prévu de 43 750 \$.

**ADOPTÉ**

2025-03-30

2025-03-31



No de résolution  
ou annotation

**2025-03-32**

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.4.2.9 Intelligence collective – Mission MRC

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT le projet numéro REG-2025-03-3 « Intelligence collective – Mission MRC »;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN ROBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny verse une aide financière de 8 099,26 \$ de l'enveloppe régionale pour la réalisation du projet numéro REG-2025-03-3 « Intelligence collective – Mission MRC », un projet totalisant un investissement prévu de 10 089,01 \$.

**ADOPTÉ**

### 6.4.2.10 Un système de réservation réinventé pour TCA – Bonification de projet

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a adopté la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, laquelle constitue le cadre de référence pour l'analyse et la recommandation de projets à être approuvés dans le volet 2 du Fonds régions et ruralité (FRR, aussi appelé « pacte rural »);
- CONSIDÉRANT que Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny (TCA) a adressé une demande de modification de projet pour bonifier l'aide financière accordée à son projet de système de réservation;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, par sa résolution numéro 2024-11-23, avait accepté le projet numéro REG-2024-11-1 « Un système de réservation réinventé pour TCA » totalisant un investissement prévu de 41 980 \$ et pour lequel elle avait accordé une aide financière de 12 000 \$;
- CONSIDÉRANT la somme résiduelle disponible dans l'enveloppe régionale du FRR volet 2 et la nécessité d'investir la totalité des fonds avant le 31 mars 2025;
- CONSIDÉRANT que la modification demandée respecte la règle de 80 % des dépenses admissibles pour la réalisation de ce projet;
- CONSIDÉRANT l'opportunité de bonifier l'aide financière accordée à TCA pour son projet;

**2025-03-33**

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE**, dans le cadre du programme FRR volet 2, la MRC de Montmagny accepte la demande de Transport collectif et adapté (TCA) de bonifier



No de résolution  
ou annotation

2025-03-34

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

l'aide financière accordée au projet numéro REG-2024-11-1 « Un système de réservation réinventé pour TCA »;

**QUE** la MRC octroie une aide financière totale d'environ 16 822,24 \$, représentant la somme résiduelle de l'enveloppe régionale, au projet numéro REG-2024-11-1 « Un système de réservation réinventé pour TCA », une aide représentant environ 40 % des dépenses admissibles pour la réalisation du projet dont le coût total est estimé à 41 980 \$;

**QUE** la présente résolution annule et remplace la résolution numéro 2024-11-23.

**ADOPTÉ**

### 6.5 CULTURE ET PATRIMOINE

#### 6.5.1 Demande d'appui de La Centaurée, laboratoire de cirque

- CONSIDÉRANT le projet *Notre planète Cirque Manifeste* proposé par La Centaurée laboratoire de cirque (La Centaurée), en collaboration avec la famille Michaud, propriétaire du site patrimonial du moulin Vincelotte à Cap-Saint-Ignace;
- CONSIDÉRANT que La Centaurée prépare ce projet pour un dépôt dans le cadre de l'appel à projets *EXPLORER ET CRÉER : Du concept à la réalisation* du Conseil des arts du Canada;
- CONSIDÉRANT l'importance pour la MRC de Montmagny de soutenir des initiatives culturelles et écologiques qui contribuent à l'animation et à la vitalité du territoire;
- CONSIDÉRANT que la collaboration entre La Centaurée et la famille Michaud permettra de renforcer les liens avec la communauté locale, mais aussi d'offrir une plateforme d'expression pour les artistes tout en sensibilisant le public aux enjeux environnementaux;
- CONSIDÉRANT que La Centaurée laboratoire de cirque est un organisme culturel sans but lucratif;

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARC LAURIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny appuie la demande de La Centaurée laboratoire de cirque au programme *EXPLORER ET CRÉER : Du concept à la réalisation* du Conseil des arts du Canada pour son projet *Notre planète Cirque Manifeste*;

**QUE** la MRC de Montmagny s'engage à soutenir financièrement le projet *Notre planète Cirque Manifeste* à la hauteur de 2 000 \$ provenant de l'Entente de développement culturel de la MRC, conditionnellement à l'obtention, par La Centaurée laboratoire de cirque, du financement du Conseil des arts du Canada;

**QUE** la MRC s'engage aussi à participer à la communication de cette activité en partageant l'information sur ses plateformes, de sorte que l'événement soit relayé sur d'autres canaux locaux ou régionaux.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.5.2 Appel à projets au volet C de l'Entente sectorielle pour le développement de la culture en Chaudière-Appalaches

Un appel à projets sera lancé le 14 mars prochain dans le cadre de l'Entente sectorielle pour le développement de la culture en Chaudière-Appalaches, volet C (soutien financier: équipements et infrastructures culturels).

#### Mise en contexte

L'objectif général de l'entente est de positionner la Chaudière-Appalaches comme une région où la culture est un moteur de dynamisme, de vitalité et d'attractivité. Les MRC de la Chaudière-Appalaches et la Ville de Lévis souhaitent pour cela soutenir financièrement les organismes et municipalités pour qu'ils se dotent d'équipements et d'infrastructures permettant d'offrir aux citoyens une meilleure offre culturelle. Dans le cadre de l'Entente de développement de la culture Chaudière-Appalaches, un budget est réservé pour chaque MRC afin qu'elle définisse leur processus d'attribution de subventions.

#### Volet C : Soutien financier équipements et infrastructures culturels

L'enveloppe financière du volet C vise des projets d'acquisition d'équipements et le développement d'infrastructures culturelles. Ce volet s'adresse aux organismes et aux municipalités prioritaires n'ayant pas accès au soutien financier du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et du Conseil des arts et lettres du Québec (CALQ). L'enveloppe régionale initiale consacrée à ce volet est de 300 000 \$, soit 30 000 \$/MRC.

#### Projets admissibles

- Contribue à l'avancement de l'objectif général de l'entente.
- Ne vise pas à soutenir le fonctionnement régulier du promoteur ou les charges lui permettant de rester en activité.
- Vise à soutenir les activités pour une utilisation permanente et sur du long terme, le matériel acquis ou les infrastructures développées.
- Une attention particulière sera portée aux projets qui favorisent le partage et la mutualisation des équipements entre organismes ou sur le territoire de plusieurs municipalités.

#### Modalités de l'aide financière

- L'aide financière est octroyée sous forme de contribution non remboursable.
- L'aide financière peut atteindre 90 % des dépenses admissibles.
- L'aide financière est au minimum de 5 000 \$/projet et limitée à 10 000 \$/projet.
- La contribution du promoteur ou des autres partenaires non gouvernementaux est d'au moins 10 % des dépenses admissibles et doit prendre la forme d'une contribution en ressources financières.
- L'aide financière octroyée doit respecter, le cas échéant, les règles de cumul de tout autre programme gouvernemental contribuant au montage financier.
- Les modalités de l'aide financière sont précisées dans une convention d'aide signée.

#### Critères de sélection

Les projets admissibles sont priorisés et choisis par la MRC de Montmagny selon les critères suivants :

- Les liens avec l'objectif général de l'entente;



No de résolution  
ou annotation

### **Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny**

- La démonstration que le projet est confronté à des difficultés particulières dans la réalisation du montage financier ou par la non-admissibilité à tout autre programme de subventions;
- La concertation et/ou la mobilisation reliées à l'initiative, c'est-à-dire la volonté de partage et de mutualisation;
- **La démonstration qu'un partenariat est créé pour mutualiser l'équipement;**
- La capacité du demandeur à conjuguer les fonds obtenus avec d'autres opportunités de financement, de manière à maximiser l'effet structurant du projet;
- La viabilité et la pérennité de l'initiative;
- La capacité du demandeur à réaliser l'initiative.

#### **Processus décisionnel**

Étape 1 : Le promoteur doit compléter et retourner le formulaire prévu à cet effet et tous les documents requis à la MRC **au plus tard le vendredi 2 mai 2025 à 16 h 30.**

Étape 2 : Les demandes sont traitées au comité d'analyse de la MRC qui se charge par la suite d'émettre des recommandations au Conseil de la MRC.

Étape 3 : Le Conseil de la MRC transmet, par résolution, les projets retenus au comité directeur de l'entente sectorielle pour approbation finale.

Étape 4 : Le comité directeur de l'entente reçoit les recommandations et vérifie que les décisions d'investissements respectent le cadre fixé par l'Entente. Le comité adopte les recommandations favorables.

Étape 5 : Une offre de financement est ainsi faite au promoteur et un protocole est signé entre le promoteur et la MRC de L'Islet (mandataire de l'entente).

#### **6.5.3 Culture Chaudière-Appalaches**

Culture Chaudière-Appalaches est un nouvel organisme (récemment créé) qui aspire à être reconnu comme Conseil régional de la culture pour la région de la Chaudière-Appalaches. Dans les dernières semaines, l'organisme a réalisé une grande consultation des milieux culturels de la région. Un sondage en ligne a rejoint 282 répondants, dont 48 de la MRC de Montmagny. Une activité publique aura lieu au Centre culturel de Cap-Saint-Ignace le mercredi 9 avril prochain en soirée. L'invitation sera communiquée ultérieurement.

#### **6.6 PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

##### **6.6.1 Nouveaux projets d'interventions ciblées**

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- CONSIDÉRANT que le MRNF a accordé des montants dans le cadre du PADF, entre autres pour réaliser des interventions ciblées dans la région de Chaudière-Appalaches;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, délégataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du PADF, des propositions de projets (décrites à la suite de la résolution) ont été déposées à la MRC de Montmagny;



No de résolution  
ou annotation  
**2025-03-35**

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONDITIONNELLEMENT à ce que ces propositions de projets répondent aux critères du PADF et qu'elles soient jugées admissibles par le MRNF;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny, à titre de délégataire désignée pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), verse les aides financières suivantes, conditionnellement à l'obtention de l'approbation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) eu égard aux critères du PADF :

- 35 000 \$ à la Municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard (MRC de Montmagny) pour le projet « Amélioration du chemin des Limites à Ste-Lucie », un projet totalisant un investissement prévu de 47 000 \$;
- 20 000 \$ à la Municipalité de Saint-Just-de-Bretenières (MRC de Montmagny) pour le projet « Amélioration de la route des Carter à St-Just », un projet totalisant un investissement prévu de 27 000 \$;
- 20 000 \$ à la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet (MRC de Montmagny) pour le projet « Amélioration du chemin des Limites à St-Fabien », un projet totalisant un investissement prévu de 27 000 \$;
- 6 000 \$ à la Municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud (MRC de Montmagny) pour le projet « Réfection de la route de St-Pierre », un projet totalisant un investissement prévu de 8 028 \$;
- 34 835 \$ à la MRC des Etchemins pour le projet « Réfection du chemin Coupe-Feu à St-Camille-de-Lellis », un projet totalisant un investissement prévu de 46 600 \$;
- 3 465 \$ à la MRC des Etchemins pour le projet « Réfection de la voirie multiusage à St-Zacharie », un projet totalisant un investissement prévu de 4 620 \$;
- 45 800 \$ à la Société Beauceronne de Gestion Faunique (ZEC Jaro; MRC de Beauce-Sartigan) pour le projet « Réfection de la voirie multiusage dans la Zec Jaro », un projet totalisant un investissement prévu de 62 657 \$;
- 10 000 \$ à l'Association forestière du sud du Québec (AFSQ) pour le projet régional « Évènement pour l'aménagement de la forêt et la mise en valeur des ressources dans un contexte de changement climatique », un projet totalisant un investissement prévu de 35 780 \$;
- 11 900 \$ à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ARFPC) pour le projet régional « Projet de mise à jour du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de l'Agence de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (PPMV) », un projet totalisant un investissement prévu de 21 900 \$;

**QUE** M. Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC de Montmagny, soit autorisé à signer les protocoles d'ententes de financement avec les promoteurs.

**ADOPTÉ**



No de résolution  
ou annotation

2025-03-36

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.6.2 Projet d'acquisition de connaissances appuyé par la TGIRT

- CONSIDÉRANT que le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a mis en place le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);
- CONSIDÉRANT que le MRNF a accordé des montants, dans le cadre du PADF, pour favoriser l'acquisition de connaissances et la documentation des différents enjeux régionaux et locaux liés aux préoccupations de la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), de façon à appuyer les décisions et les orientations reliées à la planification forestière sur le territoire;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny, délégataire désignée pour la gestion du PADF dans la région de Chaudière-Appalaches, a la responsabilité d'administrer ces montants;
- CONSIDÉRANT que, dans le cadre du PADF, une proposition de projet d'acquisition de connaissances (décrite à la suite de la résolution) a été déposée à la Table GIRT et a obtenu l'appui de celle-ci;
- CONSIDÉRANT que cette proposition de projet répond aux critères du PADF et qu'elle a été jugée admissible par le MRNF;

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny, à titre de délégataire désignée pour la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), affecte les sommes de 10 498,75 \$ pour la deuxième phase (année 2024-2025) et 10 498,75 \$ pour la troisième phase (année 2025-2026) du projet intitulé « Projet d'acquisition de connaissances sur l'utilisation d'outils de visualisation 3D dans le cadre de consultations publiques sur les plans d'aménagement forestier opérationnels de Chaudière-Appalaches » et qu'à ce titre, la MRC de Montmagny s'engage à réaliser le projet;

**QUE** M. Daniel Racine, directeur général adjoint de la MRC de Montmagny, soit autorisé à signer le contrat de service avec les contractants et tout autre document utile pour la réalisation du projet.

**ADOPTÉ**

### 6.7 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH)

- CONSIDÉRANT la mesure 2.1 du [Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver](#), laquelle offre des subventions pour soutenir les MRC dans la mise en œuvre de leur plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny est admissible à une aide financière pour la mise en œuvre de son PRMHH pour réaliser des activités reliées à la coordination de la mise en œuvre du PRMHH, à l'acquisition de connaissances prévues au plan d'action, la réalisation d'actions à portée sociale (communication, sensibilisation, éducation, formation, concertation, consultation, mobilisation) prévues au plan d'action et certains types d'intervention de conservation;



No de résolution  
ou annotation  
**2025-03-37**

### Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

- CONSIDÉRANT que pour obtenir l'aide financière maximale, la MRC doit signer la convention d'aide financière au plus tard le 14 mars 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR MME DANYE ANCTIL

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny signifie son intérêt au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) à obtenir l'aide financière maximale de 289 550 \$ et à signer la convention d'aide financière à cet effet, en vertu de la mesure 2.1 du Plan national de l'eau : une richesse collective à préserver;

**D'AUTORISER** le préfet de la MRC, M. Frédéric Jean, et le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, tous les documents relatifs à la convention d'aide financière.

**ADOPTÉ**

#### 6.7.1 Lac incendie – Notre-Dame-du-Rosaire

- CONSIDÉRANT que le bassin incendie situé au cœur du village de Notre-Dame-du-Rosaire n'est plus en activité depuis plus d'un an;
- CONSIDÉRANT que des citoyens sont inquiets pour la sécurité des jeunes du secteur, qui s'aventurent près du lac malgré la clôture autour de celui-ci et que le lac est situé en plein cœur du village, dans la cour du camp de jour et collé sur le terrain de baseball;
- CONSIDÉRANT que le projet vise la potentielle suppression du bassin incendie afin d'assurer la sécurité des riverains et de restaurer un cours d'eau;
- CONSIDÉRANT que les projets de restauration des milieux aquatiques sont soutenus par le Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques;
- CONSIDÉRANT que les demandes de subvention ne peuvent être déposées que par une MRC, une municipalité ou un OBNL;
- CONSIDÉRANT que la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire, en partenariat avec l'OBV de la Côte-du-Sud, souhaite réaliser le projet « Restauration et réhabilitation d'un cours d'eau, phase 1 » de l'ancien bassin incendie;
- CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet est conditionnelle à la participation de l'ensemble des partenaires, mais également à la validation des aides financières demandées aux différents programmes de financement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. DONALD GILBERT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appuie la Municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire pour la réalisation du projet « Restauration et réhabilitation d'un cours d'eau, phase 1 » de l'ancien bassin incendie.

**ADOPTÉ**

**2025-03-38**



No de résolution  
ou annotation

**2025-03-39**

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### 6.8 TOURISME

#### 6.8.1 Comité consultatif – Nomination

- CONSIDÉRANT la révision de la composition du comité touristique de la MRC dans le cadre de la planification stratégique de Montmagny et les Îles;

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**D'ADOPTER** la nouvelle composition du comité touristique de la MRC et de nommer les personnes suivantes aux postes établis, à savoir :

<b>Hébergement</b> : 2 sièges	Julie Roy, Hôtel L'Oiselière
	Antoine-Samuel Boulet, Hôtel-Motel Centre-Ville
<b>Municipalités</b> : 4 sièges	Richard Galibois, maire, Berthier-sur-Mer
	Sylvie Boulet, conseillère, Montmagny
	Christine Talbot, conseillère, Cap Saint-Ignace
	Edith Rousseau, conseillère, Isle-aux-Grues
<b>Agrotourisme/restauration</b> : 1 siège	Jean-François Ritt, Domaine Ritt
<b>Attraits majeurs</b> : 3 sièges (LHN de la Grosse-Île-et-le-Mémorial-des-Irlandais, Croisières Lachance, Parc des Appalaches)	Marie-Pier Boutin, gestionnaire, LHN de la Grosse-île-et-le-Mémorial-des-Irlandais
	Dominique Lachance, Croisières Lachance
	Stéphanie Charland, Parc des Appalaches
<b>Culture</b> : 1 siège	Kathéry Couillard, directrice générale, Carrefour mondial de l'accordéon
<b>CAE Montmagny-L'Islet</b> : 1 siège	Mireille Thibault, directrice générale, CAE Montmagny-L'Islet
<b>Sièges cooptés</b> : 2 sièges	Patrick Morency, coordonnateur activités culturelles et touristique, Ville de Montmagny
	<i>Siège à combler</i>
<b>TOTAL</b> : 14 personnes	

**ADOPTÉ**

### 6.9 PROJETS RÉGIONAUX

#### 6.9.1 Versement aux organismes régionaux

- CONSIDÉRANT son budget 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR MME CHANTAL BLANCHETTE

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny procède à l'affectation et au versement des montants suivants aux différents services et organismes selon la répartition du tableau ci-dessous :

**Tableau de versement des aides financières pour la réalisation des projets régionaux pour 2025**

Projet	Code	Organisme	24 janvier	10 avril	12 juin	9 octobre	Total
Festival International de musique (plus la participation de la Ville de Montmagny et des gouvernements)	1-02-629-00-970-03	Carrefour mondial de l'accordéon			3 000 \$		3 000 \$
Dragage/Entretien du chenal (selon l'entente avec les partenaires)	1-02-629-00-970-15	Municipalité de Berthier-sur-Mer			20 000 \$		20 000 \$
Sentier Monk – Bail MTQ – Québec Central (à venir)	1-02-629-00-970-02	MRC de Montmagny ou Parc des Appalaches				8 000 \$	8 000 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

Projet	Code	Organisme	24 janvier	10 avril	12 juin	9 octobre	Total
Fête de la Pêche (Bras-Saint-Nicolas et Rivière Morigeau)	1-02-629-00-690-08	MRC de Montmagny			6 000 \$		6 000 \$
Parc des Appalaches (quotes-parts)	1-02-629-01-971-01	Parc des Appalaches	45 000 \$	45 000 \$	53 405 \$	45 000 \$	188 405 \$
Transport collectif et adapté sur tout le territoire	1-02-629-02-971-03	Transport collectif de la MRC de Montmagny	40 000 \$	103 981 \$			143 981 \$
Projets environnementaux		ZIP, etc.				3 000 \$	3 000 \$
Forêt privée (plus les participations de trois MRC et de la Ville de Lévis)	1-02-629-00-970-06	Agence des forêts privées des Appalaches				1 500 \$	1 500 \$
Région		TREMCA				25 000 \$	25 000 \$
Tables régionales sectorielles	1-02-629-00-970-21	TACA, TRESCA, etc.			25 000 \$		25 000 \$
Promotion de la culture	1-02-629-00-690-01	Divers			15 000 \$		15 000 \$
TACA et autres						6 166 \$	6 166 \$
Marché La Chèvre et le chou		MRC et OBNL				20 000 \$	20 000 \$

**ADOPTÉ**

### 6.9.2 Programme de reboisement social – Projet de labyrinthe nourricier

La coopérative de solidarité Arbre évolution a lancé un appel à projets dans le cadre de son [Programme de Reboisement Social™ 2025](#). Considérant que les objectifs de ce programme s'arriment au Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Montmagny et à sa démarche d'élaboration du Plan Climat, l'équipe prépare une proposition de projet de « labyrinthe nourricier » à l'Atelier agricole à Montmagny pour lequel le coût de projet préliminaire est estimé à environ 25 000 \$.

La date limite pour déposer un avis d'intention et une proposition préliminaire de projet est le 24 mars 2025.

### 6.9.3 Convention d'aide financière – TCA

- CONSIDÉRANT la lettre de la ministre des Transport et de la Mobilité durable (MTMD) du 3 mars 2025 adressée au préfet de la MRC à propos du versement d'une aide financière aux organismes de transport collectif;
- CONSIDÉRANT l'aide financière maximale de 28 600 \$ qui sera versée à la MRC de Montmagny dans le cadre du plan quinquennal d'aide gouvernementale pour la transition à l'équilibre budgétaire des organismes de transport collectif;
- CONSIDÉRANT la convention d'aide financière déterminant les modalités de versement;

**2025-03-41**

IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN FORTIER

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny confirme son intérêt au ministère Transport et de la Mobilité durable (MTMD) à obtenir l'aide financière maximale de 28 600 \$ et à signer la convention d'aide financière à cet effet, dans le cadre du plan quinquennal d'aide gouvernementale pour la transition à l'équilibre budgétaire des organismes de transport collectif;



No de résolution  
ou annotation

**2025-03-42**

## **Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny**

**D'AUTORISER** le préfet de la MRC, M. Frédéric Jean, et le directeur général adjoint, M. Daniel Racine, à signer, pour et au nom de la MRC de Montmagny, tous les documents relatifs à la convention d'aide financière.

**ADOPTÉ**

### **7. CORRESPONDANCE**

#### **7.1 APPUI AU REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE**

- **CONSIDÉRANT** la résolution reçue de la Table des MRC de la Gaspésie concernant l'utilisation des frais administratifs du FRR;

IL EST PROPOSÉ PAR M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appuie le Regroupement des MRC de la Gaspésie dans ses démarches pour permettre l'utilisation des frais administratifs du FRR jusqu'à 15 % des fonds sous la responsabilité des MRC en frais administratifs, ce qui assurerait une stabilité et une continuité dans le suivi et la réalisation des projets alors qu'une réduction de cette proportion compromettrait la capacité des MRC à maintenir des équipes qualifiées et à accompagner adéquatement des initiatives locales.

**ADOPTÉ**

#### **7.2 FROMAGERIE – SAINT-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES**

À la suite de certaines informations qui circuleraient, il a été convenu de faire une demande de rencontre avec Agrilait, propriétaire de la Fromagerie de L'Isle.

### **8. FINANCES**

#### **8.1 COMPTES DE FÉVRIER 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la liste des comptes à payer au 28 février 2025 soit autorisée et que les paiements soient entérinés.

**ADOPTÉ**

**2025-03-43**



# Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

3 mars 2025

No de résolution  
ou annotation

Liste des paiements émis ( du 2025-02-01 au 2025-02-28 )

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500240 (I)			2025-02-21	2103	OUELLET, MARIE-CLAUDE	CONTE INTERACTIF	1 112,02 \$
202500241 (I)			2025-02-21	2129	BUROPRO CITATION INC.	ENVELOPPES AUTOCOLLANTES	310,71 \$
202500242 (I)			2025-02-21	2182	AUTOBUS L.S.B.C.	TRANSPORT ATELIER BIBLIO	459,90 \$
202500243 (I)			2025-02-21	2847	LAVALLEE, MARC	TRAVAUX SERRURIER SQ	68,89 \$
202500244 (I)			2025-02-21	2913	SANDRA MARA RIEDO	DÉPLACEMENT CARNAVAL SUR	100,00 \$
202500245 (I)			2025-02-21	2937	MICHEL LAROUCHE, CONSULMISE À JOUR	DOCUMENTS	1 008,03 \$
202500246 (I)			2025-02-21	2983	FERME DENIS BOULANGER	COLLECTE RECYCLAGE IAG JAN	1 820,40 \$
202500247 (I)			2025-02-21	2984	RICOVA SERVICES INC.	COLLECTE CONTENEURS JANVI	35 977,44 \$
202500251 (I)			2025-02-21	2989	SUELLEN KENYA FRAHZEN R	DÉPLACEMENT CARNAVAL SUR	100,00 \$
202500252 (I)			2025-02-20	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	11 609,79 \$
202500253 (I)			2025-02-20	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	4 076,76 \$
202500254 (I)			2025-02-20	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	32 603,01 \$
202500255 (I)			2025-02-20	19	DESJARDINS SECURITE FINAREMISES DE L'EMPLOYEUR RP0		789,66 \$
202500256 (I)			2025-02-20	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 339,10 \$
202500257 (I)			2025-02-20	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	203,40 \$
202500258 (I)			2025-02-20	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	52,50 \$
202500259 (I)			2025-02-20	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	31,50 \$
202500260 (I)			2025-02-25	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT 2025-02-22	630,07 \$
202500261 (I)			2025-02-12	1026	COGECO CÂBLE QUÉBEC S.	MOIS COURANT FEVRIER 2025	96,53 \$
202500263 (I)			2025-02-05	111	TELUS Mobilité	CELLULAIRES MRC 28 JANVIER 2	940,83 \$
202500265 (I)			2025-02-28	29	JOURNAL L'OIE BLANCHE	OFFRE D'EMPLOI EVALUATION	388,05 \$
202500266 (I)			2025-02-28	54	CRECA	CONTRIBUTION 2023-2024	2 130,00 \$
202500267 (I)			2025-02-28	62	VILLE DE MONTMAGNY	COMMUNICATIONS TOURISME	17 750,00 \$
202500268 (I)			2025-02-28	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIENLOYER ST-FABIEN JANVIER-FEV		600,00 \$
202500269 (I)			2025-02-28	267	ASS. DES AMÉNAGISTES RÉ	COTISATION ANNUELLE D RACIN	1 483,16 \$
202500270 (I)			2025-02-28	321	MAGASIN COOP IGA DE MON ACTIVITÉ STE-APPOLINE 22 FEV		389,03 \$
202500271 (I)			2025-02-28	384	GROUPE SYSTÈME FORÊT	ENTRETIEN ANNUEL	114,88 \$
202500273 (I)			2025-02-28	606	QUEBEC LINGE SERVICE D'U TAPIS ED. BÉLANGER		113,88 \$
202500275 (I)			2025-02-28	1081	RADIO MONTMAGNY INC.	CHRONIQUE IMMIGRATION	63,24 \$
202500276 (I)			2025-02-28	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈREGESTION DU RÔLE		11 428,91 \$
202500278 (I)			2025-02-28	2018	BASE 132	ACTIVITÉ 22 FEVRIER 2025	108,08 \$
202500279 (I)			2025-02-28	2129	BUROPRO CITATION INC.	FOURNITURES	143,28 \$
202500280 (I)			2025-02-28	2718	GILLAINÉ GALIBOIS	ANIMATION COUTURE FABLAB	875,00 \$
202500282 (I)			2025-02-28	2785	RORQUAL	DERNIER VERSEMENT/TON PRO	35 600,00 \$
202500283 (I)			2025-02-28	2922	JEAN-YVES GOULET	ATELIER CULINAIRE 22-02-2025	250,04 \$
202500284 (I)			2025-02-28	2923	LES PRODUCTIONS PALOMI	SPECTACLE MUSIQUE 22-02-202	3 449,25 \$
202500285 (I)			2025-02-28	2983	FERME DENIS BOULANGER	COLLECTE DU RECYCLAGE DE M	910,20 \$
202500286 (I)			2025-02-28	2990	IMPRIMERIE APPALACHES	PANNEAU MURALE LAC-FRONTIÉ	40,24 \$
202500287 (I)			2025-02-28	2991	EDITH CHABOT	ATELIER DANSE 22-02-2025	156,00 \$
202500288 (I)			2025-02-27	245	FORTIN, MYRIAM	DÉPLACEMENTS AU 22 FEVRIER	96,06 \$
202500289 (I)			2025-02-27	457	GAGNÉ, VALÉRIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	124,62 \$
202500290 (I)			2025-02-27	584	FORTIER, DOMINIQUE	DÉPLACEMENT ET ACHAT AU 22	75,20 \$
202500291 (I)			2025-02-27	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENTS AU 22 FEVRIER	11,20 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 4

MRC MONTMAGNY

3 mars 2025

Liste des paiements émis ( du 2025-02-01 au 2025-02-28 )

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500193 (I)			2025-02-12	1656	BTLP AVOCATS INC.	HONORAIRES PROF.	508,78 \$
202500194 (I)			2025-02-12	2031	PRORAKO SOLUTIONS WEB (MISE À JOUR OFFRE D'EMPLOI		661,11 \$
202500195 (I)			2025-02-12	2129	BUROPRO CITATION INC.	CALCULATRICE ÉVAL. DOMINIQUE	1 340,79 \$
202500197 (I)			2025-02-12	2793	SÉBASTIEN QUIRION	HON. PRR0171-72-73-81-82-87-92-	5 118,00 \$
202500198 (I)			2025-02-12	2837	MÉLANIE NADEAU	CONT. FIN. SALON SANTÉ ET MIE	250,00 \$
202500199 (I)			2025-02-12	2982	RICHARD LAVOIE, M.A., ETHN	LIVRE CANOT À GLACE	25,00 \$
202500200 (I)			2025-02-13	122	LABRECQUE NANCY	DÉPLACEMENTS AU 31 JANVIER	188,36 \$
202500201 (I)			2025-02-13	457	GAGNÉ, VALÉRIE	ASSURANCE CLASSE AFFAIRE	220,18 \$
202500202 (I)			2025-02-13	1138	SAMSON, DANIEL	DÉPLACEMENT AU 5 FÉVRIER 20	20,16 \$
202500203 (I)			2025-02-13	1311	GENDRON, JOËLLE	DÉPLACEMENT AU 29 JANVIER 2	11,80 \$
202500204 (I)			2025-02-13	1312	GAUTHIER, CHARLES	ALLOCATION CELLULAIRE FÉVRI	15,00 \$
202500205 (I)			2025-02-13	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENT AU 31 JANVIER 2	61,80 \$
202500206 (I)			2025-02-13	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENT AU 6 FÉVRIER 20	142,76 \$
202500207 (I)			2025-02-13	2495	POULIOT, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	138,09 \$
202500208 (I)			2025-02-13	2599	CIDADE, HAMILTON	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	281,86 \$
202500209 (I)			2025-02-13	2772	MORNEAU, MÉLANIE	DÉPLACEMENTS AU 31-01-2025	5,00 \$
202500210 (I)			2025-02-13	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	67,74 \$
202500211 (I)			2025-02-13	986	SOCIÉTÉ DE GESTION DES I	LOCATION LOYER GARAGE	1 484,36 \$
202500212 (I)			2025-02-13	1963	MARQUIS, FRANCIS	DÉPLACEMENT ET ACHAT AU 11	35,15 \$
202500213 (I)			2025-02-13	2929	ÉLYSE MERCIER	DÉPLACEMENTS ET ACHATS AU	353,61 \$
202500215 (I)			2025-02-19	16	TELUS QUEBEC	MOIS COURANT SQ	68,38 \$
202500217 (I)			2025-02-19	27	COMM. ADM. DE REGIME DE	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	743,56 \$
202500218 (I)			2025-02-19	19	DESJARDINS SECURITE FINAREMISES DE L'EMPLOYEUR RP0		819,90 \$
202500219 (I)			2025-02-19	1428	INDUSTRIELLE ALLIANCE - R	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	3 781,64 \$
202500220 (I)			2025-02-10	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	10 901,31 \$
202500221 (I)			2025-02-10	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	1 116,03 \$
202500222 (I)			2025-02-10	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	31,50 \$
202500223 (I)			2025-02-10	18	MINISTRE DU REVENU DU Q	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	31 005,88 \$
202500224 (I)			2025-02-10	17	REVENU CANADA	REMISES DE L'EMPLOYEUR RP0	52,50 \$
202500225 (I)			2025-02-04	480	VISA	CARTE VISA DANIEL R. AU 31/01/	383,74 \$
202500226 (I)			2025-02-19	16	TELUS QUEBEC	INTERNET TOURISME	74,73 \$
202500227 (I)			2025-02-04	480	VISA	CARTE VISA N. LABRECQUE AU 3	2 886,27 \$
202500228 (I)			2025-02-21	77	MUN. STE-EUPHEMIE-SUR-RI SUBV. FRR 3 MILIEU CULTUREL-		12 700,06 \$
202500229 (I)			2025-02-21	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN COTISATION FORMATION PLAN C		34,64 \$
202500230 (I)			2025-02-21	298	UNION DES MUNICIPALITÉS	COTISATION ANNUELLE 2025	1 038,56 \$
202500231 (I)			2025-02-21	321	MAGASIN COOP IGA DE MON ALIMENTS COMITÉ INTERCULTU		37,35 \$
202500232 (I)			2025-02-21	606	QUÉBEC LINGE SERVICE D'U TAPIS ED. BÉLANGER		113,88 \$
202500233 (I)			2025-02-21	842	LAURENTIDE RE/SOURCES I	COLLECTE PRODUITS DANGERE	315,88 \$
202500234 (I)			2025-02-21	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENTS AU 6 FÉVRIER 2	168,70 \$
202500236 (I)			2025-02-21	1538	FQM SERVICES, COOP. DE S	HONORAIRES CARTE ÉVALUATI	44 163,19 \$
202500237 (I)			2025-02-21	1685	MONT-BÉLAIR	BOUTELLES D'EAU	46,25 \$
202500238 (I)			2025-02-21	1756	STEM TI	MENSUALITÉS OFFICE 365	1 699,02 \$
202500239 (I)			2025-02-21	1832	FQM ÉVALUATION FONCIÈREGESTION DU RÔLE		11 428,91 \$

Usager: cpmrc15

Page 2 sur 4



# Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

MRC MONTMAGNY

3 mars 2025

No de résolution  
ou annotation

Liste des paiements émis ( du 2025-02-01 au 2025-02-28 )

Détaillée par N° chèques

Poste Banque: 54-112-10-000

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500147 (I)			2025-02-05	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT ÉD. BÉLANGER (	7 683,40 \$
202500148 (I)			2025-02-05	386	HYDRO QUÉBEC	MOIS COURANT SQ (24 JANV. 20	2 703,88 \$
202500149 (I)			2025-02-05	111	TELUS Mobilité	MOIS COURANT TOURISME (24 J	88,03 \$
202500150 (I)			2025-02-04	549	SSQ - GROUPE FINANCIER /	ASSURANCES COLLECTIVES FÉ	16 501,00 \$
202500151 (I)			2025-02-06	29	JOURNAL L'ŒIE BLANCHE	ANNONCE WEB	1 062,95 \$
202500152 (I)			2025-02-06	39	RAYMOND CHABOT GRANT T	HONORAIRES PROF (RECHERCH	434,61 \$
202500153 (I)			2025-02-06	56	COMBEQ	COTISATION 2025 I TORRÉS	2 351,24 \$
202500154 (I)			2025-02-06	59	MUNICIPALITE DE BERTHIER	COMPENSATION COLLECTE SÉL	14 100,41 \$
202500155 (I)			2025-02-06	62	VILLE DE MONTMAGNY	COMPENSATION COLLECTE SÉL	112 196,39 \$
202500158 (I)			2025-02-06	80	MUN. DE ST-JUST-DE-BRETE	COMPENSATION COLLECTE SÉL	5 295,70 \$
202500157 (I)			2025-02-06	81	MUNICIPALITE DE LAC-FRON	COMPENSATION COLLECTE SÉL	1 373,07 \$
202500158 (I)			2025-02-06	82	MUNICIPALITE DE ST-FABIEN	COMPENSATION COLLECTE SÉL	4 975,85 \$
202500159 (I)			2025-02-06	83	MUN. DE STE-LUCIE-DE-BEA	COMPENSATION COLLECTE SÉL	2 130,32 \$
202500160 (I)			2025-02-06	84	MUN. DE STE-APOLLINE-DE-	COMPENSATION COLLECTE SÉL	2 546,32 \$
202500161 (I)			2025-02-06	87	MUNICIPALITE DE CAP-ST-IG	COMPENSATION COLLECTE SÉL	20 758,76 \$
202500162 (I)			2025-02-06	88	MUN. DE ST-PIERRE-DE-LA-R	COMPENSATION COLLECTE SÉL	728,01 \$
202500163 (I)			2025-02-06	89	MUN. ST-FRANCOIS-DE-LA-RI	COMPENSATION COLLECTE SÉL	11 060,58 \$
202500164 (I)			2025-02-06	94	MUNICIPALITE DE L'ISLE-AUX	CONCOURS COLLECTE SÉL	1 318,50 \$
202500165 (I)			2025-02-06	127	CARREFOUR JEUNESSE-EM	CONCOURS FACE AUX DRAGON	250,00 \$
202500166 (I)			2025-02-06	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU	TAPIS ÉD. BÉLANGER	109,62 \$
202500167 (I)			2025-02-06	834	LES CONCASSÉS DU CAP IN	TONNAGE JANV, 2025	50 348,22 \$
202500168 (I)			2025-02-06	998	BISTRO LAFONTAINE	DÉJEUNER RENCONTRE ASSUR	646,82 \$
202500169 (I)			2025-02-06	1093	MAHEU & MAHEU	ENTENTE GESTION PARASITAIR	140,34 \$
202500170 (I)			2025-02-06	1375	CHAUDIÈRE-APPALACHES É	CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE CI	1 250,00 \$
202500171 (I)			2025-02-06	1665	MONT-BÉLAIR	BOUTEILLES D'EAU	54,00 \$
202500172 (I)			2025-02-06	1756	6TEM TI	BANQUES D'HEURES	1 207,24 \$
202500173 (I)			2025-02-06	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLAC. DU 27 JANV, AU 06 FÉV	90,49 \$
202500174 (I)			2025-02-06	1968	TERMINIX CANADA	CONTRAT SERVICE PIGEONS 20	465,96 \$
202500175 (I)			2025-02-06	2018	BASE 132	ENCARTS JARDIN COLLECTIF	105,76 \$
202500176 (I)			2025-02-06	2129	BUROPRO CITATION INC.	COPIES TOURISME	390,73 \$
202500177 (I)			2025-02-06	2184	ENAIR CONTRÔLE	REMPLACEMENT COMPRESSEU	6 737,54 \$
202500178 (I)			2025-02-06	2492	SOLUTIONS NOTARIUS INC.	SIGNATURES NUMÉRIQUES N. L	28,56 \$
202500180 (I)			2025-02-06	2879	KATHÉRY COUILLARD	HONORAIRES DU 6 AU 27 JANVIE	780,00 \$
202500181 (I)			2025-02-06	2907	EL ZOHBY, MARIA	DÉPLACEMENTS DU 04 AU 17 DÉ	133,59 \$
202500182 (I)			2025-02-06	2957	CÉLINE HÉLOÏSE	DÉPLACEMENTS + HÉBERGEME	667,92 \$
202500183 (I)			2025-02-06	2981	TONY PELLETIER	ACHAT CAFÉ ET LAIT MRC	70,42 \$
202500184 (I)			2025-02-06	88	MUN. DE ST-PIERRE-DE-LA-R	COMPENSATION COLLECTE SEL	5 000,00 \$
202500188 (I)			2025-02-12	29	JOURNAL L'ŒIE BLANCHE	CAMPAGNE SAINT-PAUL	2 739,28 \$
202500189 (I)			2025-02-12	62	VILLE DE MONTMAGNY	TAXES MUNICIPALES MRC 2025	11 368,00 \$
202500190 (I)			2025-02-12	126	MRC DE L'ISLET	CONT ENTENTE SECT DEV CUL	1 000,00 \$
202500191 (I)			2025-02-12	606	QUÉBEC LINGE SERVICE DU	TAPIS ÉD. BÉLANGER	287,36 \$
202500192 (I)			2025-02-12	1538	FOM SERVICES, COOP. DE S	INSTALLATION TABLETTE J. BER	566,83 \$

Usager: cpmrc15

Page 1 sur 4

MRC MONTMAGNY

3 mars 2025

Liste des paiements émis ( du 2025-02-01 au 2025-02-28 )

Détaillée par N° chèques

N° déboursé	N° chèque	Lot	Date	N° fourn.	Nom	Description	Montant
202500292 (I)			2025-02-27	1312	GAUTHIER, CHARLES	DÉPLACEMENTS AU 22 FÉVRIER	56,00 \$
202500293 (I)			2025-02-27	1313	BERLINGER, MATHIAS	DÉPLACEMENT AU 22 FÉVRIER 2	76,18 \$
202500294 (I)			2025-02-27	1379	DENONCOURT, AMÉLIE	ADHESION OI/QF 2025-2026	857,07 \$
202500295 (I)			2025-02-27	1410	LACASSE, LUCIE	DÉPLACEMENTS ET COURRIER	142,76 \$
202500296 (I)			2025-02-27	1923	BOULET, FRÉDÉRIQUE	DÉPLACEMENT ET ALL. CELL. AU	172,92 \$
202500297 (I)			2025-02-27	2015	MONTMINY, SERGE	REMBOURSEMENT ARTICLES MÉ	47,10 \$
202500298 (I)			2025-02-27	2174	LACASSE, MARLENE	DÉPLACEMENTS ET ACHAT AU 2	572,05 \$
202500299 (I)			2025-02-27	2708	ISABELLE NORMAND	ALL. CELL. DE FÉVRIER ET ABON	61,94 \$
202500300 (I)			2025-02-27	2771	BUENO-HERRERA, MARIA AN	DÉPLACEMENTS AU 22 FÉVRIER	67,24 \$
202500301 (I)			2025-02-27	2825	SOPHIE HARVEY	DÉPLACEMENTS ET ALL. CELL. A	126,51 \$
202500302 (I)			2025-02-27	2888	DELISLE, FÉLIX	DÉPLACEMENTS AU 22 FÉVRIER	62,72 \$
202500303 (I)			2025-02-27	2907	EL ZOHBY, MARIA	DÉPL. AU 22-02-2025 ET CLUB SO	426,59 \$
202500304 (I)			2025-02-27	2929	ÉLYSE MERCIER	DÉPLACEMENTS ET POSTE CAN	232,48 \$
202500305 (I)			2025-02-27	2981	TONY PELLETIER	ACHAT CAFÉ + LAIT MRC	36,45 \$
202500306 (I)			2025-02-27	1018	REVENU QUÉBEC	REMISE 2024: SOMMAIRE FSS	1 526,82 \$
202500309 (I)			2025-02-21	2077	SOC. DE L'ASSURANCE AUT	IMMATRICULATION CAMION	356,10 \$
202500179 (I)	11231		2025-02-06	2723	PRODUITS NOVACO	ACHATS ENTRETIENT MÉNAGER	96,06 \$
202500187 (I)	11232		2025-02-12	12	FONDS DE L'INFOR. SUR LE	MUTATIONS JANVIER 2025	312,00 \$
202500196 (I)	11233		2025-02-12	2146	GESTION FORAP INC.	PROJET MAJ FHVC	20 454,00 \$
202500235 (I)	11234		2025-02-21	1402	FRANCOTYP-POSTALIA CAN	LOCATION COMPTEUR	258,69 \$
202500248 (I)	11235		2025-02-21	2985	STUDIOS SIGMA	PRODUITS USAGE UNIQUE-RÉD	229,95 \$
202500249 (I)	11236		2025-02-21	2987	MIRELLE BOISSINOTTE	ANIMATION MASCOTTES CARNA	30,00 \$
202500250 (I)	11237		2025-02-21	2988	KIM KOHLEN	ANIMATION MASCOTTES CARNA	60,00 \$
202500284 (I)	11238		2025-02-28	20	A LA RIVE INC.	REPAS 2E MIDI ENFLAMMÉ	531,18 \$
202500272 (I)	11239		2025-02-28	420	VITRERIE L.C. INC.	EMBOÛT DE CACOUTCHOU POU	57,49 \$
202500274 (I)	11240		2025-02-28	888	MDM PUBLICITÉ	ROLL-UP DEV. ÉCONOMIQUE	229,94 \$
202500277 (I)	11241		2025-02-28	1845	AUTOBUS LUREY INC.	TRANSPORT ATELIER RIOPELLE	246,05 \$
202500281 (I)	11242		2025-02-28	2723	PRODUITS NOVACO	PRODUITS MÉNAGERS	177,93 \$

Total des paiements émis avec le poste 54-112-10-000

623 044,03 \$

Total des paiements émis

623 044,03 \$

Total des paiements émis par type de paiement

Total des chèques 155 983,11 \$

Total des dépôts direct 467 060,92 \$

623 044,03 \$

Usager: cpmrc15

Page 3 sur 4



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant de 623 044,03 \$.

  
Nancy Labrecque, directrice générale et  
greffière-trésorière

### 8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 6 MARS 2025

L'état des revenus et dépenses au 6 mars 2025 a été déposé aux membres du Conseil.

### 8.3 ÉTAT AU 31 DÉCEMBRE 2024 – FERMETURE ANNÉE 2024

L'état d'avancement de la fermeture est complété à environ 50 % et dépôt d'un état en date du 11 mars 2025.

### 8.4 AFFECTATION DES SURPLUS ET RÉSERVES

Sans objet.

### 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

### 10. VARIA OUVERT

#### 10.1 MOT DE M. GILLES GIROUX

M. Gilles Giroux a remercié tous les membres du Conseil et a fait part de son appréciation à travailler avec la MRC. Il s'agissait de sa dernière séance comme membre du Conseil. Les maires l'ont remercié chaleureusement pour son travail.

### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

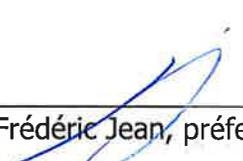
2025-03-44

IL EST PROPOSÉ PAR M. GILLES GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 20 h 18.

**ADOPTÉ**

  
Frédéric Jean, préfet

  
Nancy Labrecque, dir. gén. et gréf. trés.



## Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Montmagny

No de résolution  
ou annotation